



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation : 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le VINGT-SEPT NOVEMBRE, à vingt heures et zéro minute, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Biars-sur-Cère, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COSTABILE, Président.

Etaient présents : Jean-Pierre COSTABILE, Christiane LESCURE, Marc PERREAULT, Christian BALLET, Youness EL HANI, Michel LECRU, Sandrine MOUSSIÉ (suppléante), Sébastien RODRIGUES, Laurence LACATON.

Absente ayant donné procuration : Marion MAYONOVE (pouvoir à Michel LECRU)

Absent : Jean-Pierre LABAU (suppléante : Sandrine MOUSSIÉ)

Michel LECRU a été élu secrétaire de séance.

Redevance assainissement collectif – Tarifs au 1er janvier 2026

Monsieur le Président expose :

Les tarifs appliqués pour la Redevance Assainissement pour l'année 2025 étaient les suivants :

- Abonnement annuel 50,00 euros
- Prix au m3 d'eau consommé 1,23 euro / m3

Compte tenu des résultats prévisibles du budget 2025 et en prévision des programmes d'investissement ultérieurs, **le Comité Syndical, à la majorité (9 Pour, 0 Contre, 1 Abstention), DECIDE de :**

- AUGMENTER les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

- Abonnement annuel 50 euros
- Prix au m3 d'eau consommé 1,27 euro / m3

- MAINTENIR les modes de facturation précédemment appliqués en ce qui concerne l'abonnement *des industriels*, fixé par coefficient au m3, en fonction de la charge polluante des rejets et la tarification forfaitaire en ce qui concerne les visites techniques.

Fait et délibéré les jours, mois

Et an que dessus.

Le Président,

Jean-Pierre COSTABILE

Le secrétaire de séance,
Michel LECRU

Certifié exécutoire compte tenu : 01.12.2025

de sa transmission en Sous-Préfecture le

de sa publication le 01.12.2025

Le Président,
Jean-Pierre COSTABILE